



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel de direction

Question écrite n° 37351

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le mouvement de protestation des personnels de direction de l'éducation nationale. Ce mouvement est destiné à attirer l'attention sur le gel des négociations relatives au statut des intéressés, lesquels demandent le temps et les moyens de diriger ainsi qu'une carrière en rapport avec leurs responsabilités. C'est pourquoi il lui demande dans quels délais il compte ouvrir une concertation avec ces personnels, comme il l'avait annoncé après la publication du rapport Blanchet, et quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour permettre à ces personnels de mener à bien leurs missions.

Texte de la réponse

Après un examen attentif des propositions contenues dans le rapport Blanchet, une concertation vient d'être engagée à l'échelle nationale et à celle des académies, avec les organisations représentatives des personnels de direction ; toutes les organisations représentatives des personnels susceptibles d'être concernés seront consultées. Cette concertation porte notamment sur les thèmes suivants : les tâches administratives des chefs d'établissement ; le recrutement, la carrière, les débouchés, la formation initiale et continue des personnels de direction ; l'évaluation des personnels de direction ; les conseils des établissements ; les aspects catégoriels. Un rapport d'étape sur l'avancement de cette concertation sera établi au début de l'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37351

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6520

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6999